

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 17 décembre 2024

Délibération n° 103 - 2024 relative à l'acceptation d'un don du Lions Club de Soissons

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-3 IV 3°,

Le conseil d'administration de l'université Reims Champagne-Ardenne approuve la donation en numéraire d'un montant de 8 000 euros de l'association LIONS CLUB de Soissons en faveur de l'UMRS 1250.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	26
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	31	Contre	0	Abstentions	1
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation

Pour le président et par délégation,

le 18/12/2024



La vice-présidente du conseil d'administration
Dominique ROUX

Document en annexe au présent extrait : note don association

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : **19 Décembre 2024**

Document mis en ligne le : **19 Décembre 2024**